

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 23 février 2024

Délibération 2024_02_04

Objet : Participation du SYLOA au plan de gestion présenté par le Parc naturel régional de Brière pour la candidature au titre « Réserve de Biosphère »

Le vingt-trois février deux mille vingt-quatre, à neuf heures et trente minutes, à Basse Goulaine s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du seize février deux mille vingt-quatre, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 9 (pour 13 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; M. Claude CAUDAL (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; Mme Christine CHEVALIER (2 voix) ; M. Luc NORMAND (1 voix) ; Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix) ; M. Roger GUYON (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix).

Absents représentés : 6 (pour 14 voix)

M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL ; M. Éric PROVOST (3 voix) donne pouvoir à M. MONCORGER ; M. Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON ; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à Mme Christine CHEVALIER ; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST ; Mme Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET.

Absents excusés :

Mme Chloé GIRARDOT-MOITIE ; M. Jean-Luc SÉCHET ; M. Jacques ROBERT ; M. Jean-Pierre BRU ; M. Daniel GUILLÉ ; M. Olivier DEMARTY.

Assistaient également :

Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; M. Florian HASCOET (Responsable du pôle administratif).

Nombre de votants : 15 (dont 6 pouvoirs) pour un total de 27 voix.

Secrétaire de séance : Thierry COIGNET

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Comité syndical du SYLOA a délibéré le 5 juillet 2023 pour soutenir l'association Man and biosphere (MAB) France, le Parc naturel régional de Brière et leurs partenaires dans la mise en œuvre du projet Life Biospher'Adapt.

Pour mémoire, le projet vise à mettre en place un accompagnement territorial actif pour faire émerger des pratiques d'adaptation au changement climatique dans les territoires désignés comme « Réserves de Biosphère » (réseau UNESCO).

La candidature portée par le PNR est coconstruite avec les acteurs du territoire et ses habitants. Un plan de gestion à 10 ans est présenté pour la candidature au titre « Réserve de Biosphère ». Il recense les actions portées par les maîtres d'ouvrage situés dans le périmètre du projet.

Ce plan de gestion comprend 4 axes :

- Axe 1 : Préserver et restaurer le fonctionnement des écosystèmes
- Axe 2 : Encourager les initiatives de transition et d'adaptation aux changements climatiques dans les filières économiques patrimoniales
- Axe 3 : Transmettre la diversité des cultures et des savoir-faire liés à l'eau sur le territoire et encourager l'implication des habitants dans leur préservation
- Axe 4 : Faire connaître la Réserve de Biosphère et renforcer l'implication des partenaires dans sa gouvernance

Au travers de la mise en œuvre du SAGE Estuaire de la Loire, le SYLOA, en tant que structure porteuse du SAGE, met en œuvre des actions spécifiques et mobilise les maîtrises d'ouvrage de l'ensemble du périmètre du SAGE pour atteindre les objectifs fixés visant le bon état des masses d'eau du territoire dont le périmètre du projet fait partie. Également, le SYLOA s'assure du respect des règles du SAGE (ex. protection des zones humides et des éléments structurants du paysage).

Dans cette démarche, le SYLOA a la possibilité de s'inscrire comme maître d'ouvrage d'actions inscrites dans le SAGE, en cohérence avec les axes de la candidature. Le SYLOA peut également être partenaire d'actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage, comme les syndicats de bassin versant ou les EPCI-fp de ce territoire.

Ainsi, les actions sous maîtrise d'ouvrage du SYLOA pouvant s'inscrire dans le projet Life Biospher'Adapt sont les suivantes :

- Veiller à la bonne intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme, en particulier sur les zones humides : élaboration d'un guide et accompagnement à la révision des SCoT
- Assurer une veille et un partage sur les incidences du changement climatique
- Communiquer et sensibiliser sur les enjeux de l'estuaire
- Mobiliser les maîtrises d'ouvrage sur l'estuaire de la Loire et définir une stratégie d'intervention dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des inondations.
- Inventorier et caractériser les espaces de mobilité de l'estuaire
- Améliorer la connaissance des bassins versants sur les volets Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (HMUC) pour une répartition des volumes prélevables entre les catégories d'utilisateurs
- Mise en œuvre (par le SYLOA et les acteurs des sous-bassins versants de référence du SAGE) des actions identifiées en réponse aux résultats de l'étude HMUC (amélioration de la connaissance sur les marais, économie d'eau, REUT, etc.)
- Étudier les impacts des prélèvements en eau souterraine, dans les nappes de Campbon et Saint-Gildas-des-Bois, sur les cours d'eau à l'amont du Brivet et les zones humides associées
- Favoriser les solutions innovantes destinées à économiser l'eau
- Améliorer la connaissance sur la qualité des eaux (flux de nutriments, pesticides, AMPA, substances émergentes, etc.) et les surfaces drainées
- Mener une réflexion pour élaborer une stratégie de gestion des risques d'inondation sur l'aval de l'estuaire de la Loire

En parallèle, et par les missions qui sont confiées à la structure porteuse du SAGE, le SYLOA s'inscrit dans la coordination des acteurs et des outils associés aux enjeux du SAGE. Le SYLOA veille notamment à la logique de gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques impliquant une transversalité entre les différents enjeux du SAGE (qualité des eaux, milieux aquatiques, gestion quantitative, inondations, littoral, estuaire, lien entre le petit cycle et le grand cycle de l'eau) en lien avec le changement climatique. À ce titre, il sera également partenaire de nombreuses actions sous maîtrise d'ouvrage d'autres acteurs de ce projet.

*Après en avoir délibéré,
le Comité syndical à l'unanimité,*

- **Prendre acte** de la valeur patrimoniale du périmètre de projet arrêté à 39 communes sur 4 EPCI, comprenant des espaces maritimes et estuariens, et de la nécessité de s'engager durablement dans la voie d'un développement qui allie enjeux écologiques, économiques et sociaux ;
- **Se prononcer favorablement** pour le classement de la « Réserve de biosphère entre Loire et Vilaine, des marais aux marées » du programme MAB de l'UNESCO ;
- **S'engager** à mettre en œuvre les actions de la Réserve de Biosphère pour lesquelles le SYLOA est indiqué en maîtrise d'ouvrage en tant que structure porteuse du SAGE Estuaire de la Loire ;
- **S'engager** à participer à la gouvernance de la Réserve de Biosphère à travers le Comité des partenaires et le Forum des acteurs.

Fait à Basse-Goulaine, le 23 février 2024

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

